



PG-103-

6. Exigences de la politique

A) i) Nos valeurs et compétences de base

La CCC vise l'excellence dans les services qu'elle offre aux exportateurs canadiens. Elle obéit donc aux valeurs fondamentales suivantes pour orienter ses activités commerciales.

Intégrité : La confiance, l'équité et l'honnêteté font partie intégrante de toutes nos activités. Nous nous engageons à agir de bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCC et de ses employés.

La CCC encourage des normes de conduite rigoureuses aux exportateurs canadiens et étrangers. Elle encourage des normes de conduite rigoureuses aux exportateurs canadiens et étrangers. Elle encourage des normes de conduite rigoureuses aux exportateurs canadiens et étrangers. Elle encourage des normes de conduite rigoureuses aux exportateurs canadiens et étrangers.

B) Gouvernance

i) CCC à titre de société d'État

La CCC est une société d'État qui fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, mais qui doit lui rendre des comptes. La CCC respecte les lignes directrices et les règlements fédéraux établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui concerne la gestion et la gouvernance applicables aux sociétés d'État. Le gouvernement dispose de nombreux outils pour contrôler les sociétés d'État et nomme des personnes pour certains postes et fonctions clés (p. ex. chef de la direction et Conseil d'administration). Le gouvernement contrôle aussi les modifications apportées à la loi constitutive de la CCC, approuve les plans d'entreprise et supervise les vérifications annuelles. Le gouvernement possède aussi un pouvoir directif lui permettant d'utiliser son autorité pour intervenir dans la gestion d'une société d'État par

En tant que fonctionnaires fédéraux, nous devons nous assurer de servir les intérêts publics et de nous montrer dignes de confiance en prenant toutes les mesures possibles pour prévenir et résoudre tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel entre nos rôles ainsi que nos responsabilités officielles et nos affaires et activités personnelles.

Nous pouvons y arriver en veillant à ce que notre processus décisionnel soit exempt de conflits d'intérêts réels ou perçus. Lorsque survient un conflit d'intérêts, les employés doivent signaler ce conflit. La CCC doit s'assurer qu'il soit géré correctement et de manière à maintenir la confiance du public.

iv) Divulcation d'actes répréhensibles en milieu de travail

La CCC adhère à la *répréhensibles* et reconnaît que les employés et les autres personnes qui divulguent de

F) Mobilisation des employés

i) Santé et bien-être

La santé et le bien-être des employés sont essentiels pour atteindre nos objectifs. À la CCC, nous reconnaissons qu'une équipe est plus solide qu'un individu et que les gens sont notre force. Nous collaborons avec d'autres personnes pour atteindre nos objectifs et ceux de nos clients. Nous bâtissons des relations durables en faisant preuve de respect envers les autres et envers nous-mêmes. Nous valorisons et respectons les diverses cultures, coutumes et pratiques commerciales au Canada et à l'étranger.

ii) Promotion de la diversité et de l'inclusion en milieu de travail

Les gens sont le fondement de la réussite de la CCC et sont au cœur de notre entreprise. La CCC cherche à s'assurer que son processus décisionnel reflète les principes de la diversité et de l'inclusion. Pour respecter cet engagement relatif à un milieu de travail diversifié et inclusif, la CCC encourage la diversité et l'inclusion dans ses équipes et cherche, respecte et valorise la diversité de pensée et des idées en plus de miser sur celle-ci.

iii) Apprentissage et reconnaissance

La CCC est déterminée à perfectionner les compétences de ses employés et elle a adopté une politique sur l'apprentissage ainsi qu'une politique sur les prix et la reconnaissance du mérite afin de promouvoir nos ressources les plus importantes, c'est-à-dire nos employés. La CCC juge essentiel, pour lui permettre de continuer à remplir efficacement son rôle d'organisme de passation de marchés internationaux du gouvernement du Canada, de soutenir activement les activités d'apprentissage de ses employés.

iv) Implication dans la collectivité

La CCC participe chaque année à la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada, qui appuie divers organismes de charité, dont Centraide. Elle possède un comité social dynamique qui encourage la participation des employés dans ce domaine grâce à divers événements organisés tout au long de l'année. Ces campagnes se sont révélées être de francs succès et elles peuvent se targuer d'obtenir des taux élevés de participation des employés et de nombreux dons.

v) Formation et amélioration continue

Une formation est offerte aux employés de la CCC au sujet des politiques et des pratiques sur la conduite responsable des entreprises, y compris la lutte contre la corruption et les droits de la personne.

La CCC est déterminée à surveiller les pratiques exemplaires et à se tenir informée des progrès réalisés dans ce domaine. Il est primordial pour la CCC d'adopter les lignes

directrices du gouvernement du Canada concernant la conduite responsable des entreprises pour perfectionner ses pratiques en la matière.

7. Annexes et appendices (selon les besoins)

Annex A – Carte visuel de conduite responsable des entreprises de la CCC

8. Références

- PG-102-FR Code de conduite et de déontologie des affaires de la CCC
- PG-007-FR Politique sur les droits de la personne
- PG-004-FR Politique sur la transparence et de responsabilisation de la CCC
- PG-006-FR Divulgence d'actes répréhensibles

9. Exceptions

Le président doit approuver toute exception à la présente politique en utilisant le formulaire d'autorisation d'exception qui se trouve dans les procédures de gestion de l'ensemble des politiques (PR-101-FR).

10. Demandes de renseignements

Les questions et les demandes d'interprétation ou de clarification doivent être soumises au Vice-président Services juridiques, avocat général, et secrétaire de la Corporation.